

Crée le 1er juillet 2022

1 Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit** AWS-DS-x-x 10.0 OWS
- **Numéro d'article** xxxxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

- **Catégorie d'usage principal:** Utilisation industrielle. Utilisation professionnelle.
- **Utilisation de la substance/mélange :** PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

1.2.2 Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- **Producteur/fournisseur**
Stähli Technique de rodage SA
Sägestrasse 10
CH-2542 Pieterlen (BE)
Tél. +41 32 376 05 00
Fax. 41 32 376 05 09
LTP@stahli.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'information toxicologique
Numéro d'urgence 145 ou +41 (0)44 251 51 51

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- **Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]**
Non classé
- **Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**
A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**
Étiquetage non applicable

2.3 Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

3 Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Premiers soins général:**
Consulter un médecin en cas de malaise. Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette. Ne jamais administrer quelque chose par bouche à une personne inconsciente. Mettre en position latérale de sécurité.
- **Premiers soins après inhalation:**
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Mettre au repos et au chaud. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Crée le 1er juillet 2022

- **Premiers soins après contact avec la peau :**
Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- **Premiers soins après contact oculaire :**
En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **Premiers soins après ingestion :**
Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau par mesure de précaution.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- **Symptômes/lésions:**
Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction appropriés:**
Adapter les produits extincteurs à l'environnement. Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction. Eau pulvérisée.
Pour un feu important : mousse résistant à l'alcool
- **Agents d'extinction non appropriés :**
Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- **Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie :**
Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers

- **Instructions de lutte contre l'incendie:**
Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- **Protection en cas d'incendie :**
Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- **Mesures générales :**
Veiller à une ventilation adéquate.

6.1.1 Pour les non-secouristes

- **Procédures d'urgence :**
Faire évacuer la zone dangereuse.

6.1.2 Pour les secouristes

- **Équipement de protection :**
Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : « Contrôle de l'exposition-protection individuelle ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- **Procédés de nettoyage :**
Éponger avec un matériau absorbant (par exemple du tissu). Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Nettoyer de préférence avec un détergent-Eviter l'utilisation de solvants. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Crée le 1er juillet 2022

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un vêtement de protection approprié.
- **Mesures d'hygiène :**
Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- **Conditions de stockage :**
Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Protéger du rayonnement solaire.
- **Température de stockage :**
5 – 30 °C
- **Interdictions de stockage en commun :**
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés :**
Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs.
- **Protection des mains :**
Non requis. Porter des gants appropriés si nécessaire (EN 374). Caoutchouc nitrile, 0,35 mm. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection oculaire :**
Non requis. Porters les lunettes de protection si nécessaire. (EN 166)
- **Protection de la peau et du corps :**
Porter un vêtement de protection approprié
- **Protection des voies respiratoires :**
Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit.
- **Contrôle de l'exposition de l'environnement :**
Éviter le rejet dans l'environnement.

9 Propriétés physique et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial : d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité :	Aucune donnée disponible

Crée le 1er juillet 2022

Limites inférieure et supérieure : d'explosion	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	> 130 °C
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
pH :	7 (20 °C)
Viscosité cinématique :	Aucune donnée disponible
Solubilité :	Eau : complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :	Non applicable
Pression de vapeur :	23 mbar
Densité et/ou densité relative :	1,0 g/cm ³
Densité de vapeur relative :	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules :	Non applicable

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

- Propriétés explosives :
Non explosif
- Propriétés comburantes :
Non

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Température élevées.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants. Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu. En cas de combustion : Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO₂).

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- **Toxicité aiguë:** Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée :** Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :** Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales :** Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Crée le 1er juillet 2022

- **Cancérogénicité :** Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction :** Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains : organes cibles (exposition unique) :** Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration :** Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Effets néfastes potentiels sur la santé :
Humaine et symptômes possibles :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

- **Toxicité aquatique aiguë :** Non classé
- **Toxicité chronique pour le milieu : aquatique** Non classé

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Législation régionale (déchets):**
Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur
- **Méthodes de traitement des déchets:**
Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- **Numéro de code de déchet**
Le numéro de code de déchets d'après le décret sur le répertoire des déchets (AVV) dépend du producteur de déchet et peut donc être différent pour un produit. C'est pourquoi le numéro de code de déchet doit être déterminé séparément par chaque producteur de déchet.

Crée le 1er juillet 2022

14 Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / IMDG / IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- **Transport par voie terrestre**
Non applicable
- **Transport maritime**
Non applicable
- **Transport aérien**
Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2 Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.1 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Crée le 1er juillet 2022

16 Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Modifications par rapport à la version précédente : Révision complète, adaptation au Règlement (UE) 2020/878

Acronymes et abréviations

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
CE50	La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum (Concentration Effective Médiane)
CL50	Concentration létale pour 50% de la population testée (Concentration Létale Médiane)
DL50	Dose létale médiane pour 50% de la population testée (Dose Létale Médiane)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum (Derived Minimal Effect Level)
DNEL	Dose dérivée sans effet (Derived No-Effect Level)
FDS (SDS)	Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheet)
IATA	Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)
IMDG	« Code maritime international des marchandises dangereuses » pour le transport de marchandises dangereuses par mer
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé (Lowest Observed Adverse Effect Level)
NOAEC/L	Concentration/Dose sans effet nocif observé (No Observed Adverse Effect Concentration/Level)
NOEC/L	Concentration/Dose sans effet observé (No Observed Effect Concentration/Level)
OCDE (OECD)	Organisation de Coopération et de Développement Économiques (Organisation for Economic Cooperation and Development)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet (Predicted No-Effect Concentration)
REACH	Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
STP	Station d'épuration des eaux usées (Sewage Treatment Plant)
UFI	Identifiant unique de formulation (Unique Formula Identifier)
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.